

OPÉRATION PIÈCES JAUNES 2020

DEMANDE DE SUBVENTION

DOSSIER À RETOURNER À
LA FONDATION AVANT LE
16 DÉCEMBRE 2019

Établissement :

.....

Adresse :

.....

Téléphone : Fax :

Directeur : M. Mme

E-mail : Tél :

Service et spécialité :

Médecin chef de service :

M. Mme Dr Pr

E-mail : Tél :

Responsable du projet auprès de la direction :

M. Mme

Fonction :

E-mail : Tél :

Responsable du projet auprès de l'équipe soignante :

M. Mme

Fonction :

E-mail : Tél :

Date, signature et cachet
du médecin chef de service

Date, signature et cachet
du directeur d'établissement



Pièces Jaunes 2020

La Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes hospitalisées dans les établissements publics ou privés à but non lucratif.

Elle ne finance ni la recherche médicale, ni le matériel médical, ni la rémunération des personnels permanents ou vacataires, ni les frais de fonctionnement des associations, ni la formation.

Pièces Jaunes est destinée à collecter des fonds en faveur des enfants et adolescents hospitalisés afin de financer des projets qui s'inscrivent dans les quatre thèmes suivants :

◆ Le rapprochement des familles :

Exemples : création de Maisons des Parents, aménagement d'espaces familles, de salles d'allaitement, achat de lits accompagnants...

◆ Le développement d'activités :

Exemples : achat de matériel informatique, audiovisuel, d'instruments de musique, équipement de salles de jeux et de sport, aménagement de jardins et d'aires de jeux (indiquer la superficie), de salles de classe, de bibliothèques et de médiathèques, financement de minibus*...

◆ L'amélioration de l'accueil et du confort :

Exemples : aménagement et décoration de salles d'attente (préciser la surface des décorations murales), acquisition de mobilier confortable, mise en place de signalétiques adaptées aux enfants...

Remarque : les travaux concernant la domotique, l'aménagement d'urgences pédiatriques, de salles d'attente ou d'accueil, peuvent être pris en compte à titre exceptionnel.

◆ La lutte contre la douleur :

Exemple : acquisition de pompes d'auto-analgésie contrôlée.

◆ Pour les projets d'envergure comme la création de maisons de parents, de maisons de répit, l'installation de chambres parents-enfants, etc., la synthèse doit comporter les considérations suivantes : constat, objectif, projet médical, superficie, description de l'aménagement, activité prévisionnelle (fréquentation, prix à la journée, durée moyenne de séjour...) et mention des partenariats.

* Minibus de couleur bleue et logo de la Fondation sur les portières

◆ Thème du projet

- Le rapprochement des familles
- Le développement d'activités
- L'amélioration de l'accueil et du confort
- Lutte contre la douleur

Modalités

- ◆ Le dossier doit comporter ce formulaire, complété et signé par le médecin chef de service et par le directeur, une note descriptive complémentaire et des devis détaillés. Il doit nous être retourné avant le **16 décembre 2019** en un exemplaire, **par courrier postal exclusivement**. **Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.**
- ◆ Tout projet conforme à la mission de la Fondation non retenu dans le passé, peut à nouveau être présenté cette année.
- ◆ Si le projet, une fois réalisé, doit entraîner des dépenses de fonctionnement, toute information prévisionnelle sur le montant et le financement de ces dépenses sera un élément complémentaire utile à l'évaluation du projet.
- ◆ En règle générale, la subvention de la Fondation n'excède pas **50 % du coût total du projet**. **Ce coût total doit être supérieur ou égal à 2 000 euros** pour que la demande de subvention puisse être prise en compte et examinée par notre Comité d'Orientation. **Pour les demandes de subvention de 40 000 euros et plus, une présentation de 4 slides en format Powerpoint** doit être jointe au dossier. Un examen complémentaire pourra être requis.
- ◆ Après examen des dossiers par deux évaluateurs, la sélection des projets est faite par le Comité d'Orientation de la Fondation composé de médecins chefs de service, de directeurs d'hôpital et de cadres de santé selon les critères suivants :
 1. la conformité du projet avec la mission de la Fondation,
 2. son élaboration par les équipes médicales, soignantes, socio-éducatives, les patients, leurs proches et le milieu associatif,
 3. son intégration dans le projet de service et/ou de l'établissement et la qualité de son argumentation,
 4. le cofinancement assuré par l'hôpital et/ou d'autres partenaires à hauteur de 50 % minimum,
 5. la présentation des devis justifiant son coût.
- ◆ Les informations permettant d'évaluer le projet selon ces critères doivent apparaître clairement dans la présentation du dossier.
- ◆ La sélection effectuée par le Comité d'Orientation sera validée par le Conseil d'Administration qui se prononce sans appel. Vous serez informés de sa décision **en juin 2020**.

Si votre projet est retenu

1. Un protocole d'accord, référencé, est adressé en deux exemplaires au directeur de l'établissement. L'un d'entre eux, signé, doit nous être retourné dans les meilleurs délais.
2. Le projet sera réalisé dans le délai indiqué sur le protocole d'accord (6 à 18 mois). Il pourra alors faire l'objet d'une évaluation de la part du Comité d'Orientation. Pour les projets d'envergure, la Fondation intégrera le Comité de Pilotage s'il y a lieu.
3. L'engagement de la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France se limite à une participation au financement des projets sélectionnés et à eux seuls.
4. La subvention versée par la Fondation parviendra à l'hôpital sur présentation de la fiche financière remplie, des documents comptables pour la totalité de la réalisation et de l'attestation de conformité signée du directeur de l'établissement, certifiant que la réalisation est conforme au dossier accepté par le Comité d'Orientation. Ces documents devront nous parvenir dès la fin de la réalisation du projet. Exceptionnellement, la subvention peut être versée à une association sur demande écrite du directeur.

**Tous les projets soutenus par la Fondation sont consultables sur le site fondationhopitaux.fr.
Ce document est téléchargeable sur le site fondationhopitaux.fr**

DIRECTION DES PROJETS - Pièces Jaunes 2020

FONDATION HÔPITAUX DE PARIS-HÔPITAUX DE FRANCE
13, rue Scipion – 75005 PARIS

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Marie-Pierre DENIS-GUELFY Responsable du Service Projets,
Chargée des relations avec les hôpitaux
Christelle MANZANO - Assistante au Service Projets

Tél : 01 40 27 19 29 – Fax : 01 40 27 19 23

E-mail : christelle.manzano@fondationhopitaux.fr



FONDATION
Hôpitaux de Paris
Hôpitaux de France
Reconnue d'utilité publique